

# GENETHON

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1bis, Rue de l'Internationale

91000 EVRY-COURCOURONNES

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## GENETHON

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1bis, Rue de l'Internationale

91000 EVRY-COURCOURONNES

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'assemblée générale de l'association GENETHON

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GENETHON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 663 681	1 124 095	539 585	554 232	14 646	2.64
	Immobilisations incorporelles en cours	14 442		14 442	57 765	43 323	75.00
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	20 647 154	10 505 422	10 141 733	11 155 853	1 014 120	9.09
	Installations techniques Matériel et outillage	20 352 771	17 330 375	3 022 396	3 057 539	35 142	1.15
	Immobilisations corporelles en cours	414 662		414 662	328 538	86 124	26.21
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées	13 825 473	7 260 000	6 565 473	6 565 473			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	9 534		9 534	304 754	295 221	96.87	
<b>Total I</b>	56 927 717	36 219 891	20 707 825	22 024 153	1 316 328	5.98	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	4 273 101	1 482 188	2 790 912	3 111 445	320 532	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 009 063	28 708 159	30 300 904	20 707 560	9 593 344	46.33
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	15 614 500	3 012 763	12 601 737	11 953 830	647 907	5.42
	Valeurs mobilières de placement	14 210 778		14 210 778	39 320	14 171 458	NS
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	50 411 890		50 411 890	69 118 057	18 706 166	27.06
Charges constatées d'avance (2)	536 445		536 445	206 777	329 668	159.43	
<b>Total II</b>	144 055 777	33 203 110	110 852 667	105 136 989	5 715 678	5.44	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)	3 684 220		3 684 220	4 407 898	723 678	16.42
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	204 667 713	69 423 002	135 244 712	131 569 039	3 675 672	2.79	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	6 400 000	7 200 000	800 000	11.11
	Ecarts de réévaluation	5 057 331	5 057 331		
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	11 917 362	2 056 845	9 860 517	479.40	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	815 678	9 860 517	9 044 839	91.73	
<b>Situation nette (sous total)</b>	14 075 710	14 060 032	15 678	0.11	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 022 001	12 081 350	1 059 349	8.77	
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	25 097 711	26 141 382	1 043 671	3.99	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques	34 157 496	29 352 316	4 805 180	16.37
	Provisions pour charges	1 799 641	1 523 699	275 942	18.11
	<b>Total III</b>	35 957 137	30 876 015	5 081 122	16.46
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 597 234	14 932 883	4 335 649	29.03
	Emprunts et dettes financières diverses	16 600 752	23 100 484	6 499 732	28.14
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 875 192	6 061 236	813 956	13.43
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	7 586 691	6 779 675	807 016	11.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 929	409 541	57 612	14.07
	Autres dettes	27 120 586	22 649 990	4 470 596	19.74
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	5 057 479	617 833	4 439 646	718.58
<b>Total IV</b>	74 189 863	74 551 642	361 779	0.49	
Ecarts de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	135 244 712	131 569 039	3 675 672	2.79	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	7 887	249 338	241 451	96.84
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	14 689 590	15 062 917	373 327	2.48
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	578 032	378 323	199 709	52.79
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	6 299 608	8 201 605	1 901 996	23.19
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie		14 831	14 831	100.00
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 559 273	24 591 674	17 032 400	69.26
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	24 381 355	25 141 826	760 471	3.02
<b>Total I</b>	53 515 746	73 640 512	20 124 766	27.33
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	28 725 014	23 443 082	5 281 932	22.53
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	113 891	815 038	928 929	113.97
Salaires et traitements	10 767 250	10 523 331	243 918	2.32
Charges sociales	4 967 747	4 713 639	254 108	5.39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 038 840	2 064 079	25 239	1.22
Dotations aux provisions	9 791 443	42 894 317	33 102 874	77.17
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	425 147	265 642	159 505	60.05
<b>Total II</b>	56 601 550	84 719 128	28 117 578	33.19
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	3 085 804	11 078 616	7 992 812	72.15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12	12
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation	64 854	38 841	26 013	66.97
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 572 552	3 514 486	1 941 934	55.26
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	878 175	5 146 397	4 268 221	82.94
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	2 515 581	8 699 723	6 184 142	71.08
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		7 260 000	7 260 000	100.00
Intérêts et charges assimilées	135 902	150 796	14 893	9.88
Différences négatives de change	2 443 092	4 484 315	2 041 223	45.52
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	2 578 994	11 895 110	9 316 116	78.32
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	63 413	3 195 387	3 131 974	98.02
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	3 149 217	14 274 003	11 124 786	77.94
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		504 098	504 098	100.00
Sur opérations en capital	1 060 350	22 514 205	21 453 855	95.29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	1 060 350	23 018 303	21 957 953	95.39
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	161		161	
Sur opérations en capital		1 451 571	1 451 571	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	161	1 451 571	1 451 410	99.99
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	1 060 189	21 566 732	20 506 543	95.08
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	2 904 706	2 567 788	336 918	13.12
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	57 091 677	105 358 538	48 266 861	45.81
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	56 275 999	95 498 021	39 222 022	41.07
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	815 678	9 860 517	9 044 839	91.73

## **+II. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Créé en 1990 par l'Association Française contre les Myopathies, Généthon est une association Loi de 1901 dédiée à la conception et au développement préclinique et clinique de médicaments de thérapie génique pour les maladies rares, avec pour objectif de mettre à la disposition des malades des traitements innovants.

Pour relever ce défi, Généthon s'est doté de moyens techniques et humains visant à accélérer la mise en application médicale des résultats scientifiques issus de la recherche fondamentale. Cette recherche translationnelle s'appuie sur une plateforme technologique d'excellence et sur environ 200 collaborateurs (chercheurs, pharmaciens, médecins, ingénieurs et techniciens...) alliant leurs compétences afin de mettre au point ces traitements innovants.

Les activités de Généthon sont entièrement fiscalisées depuis le 1er janvier 2015. Aussi Généthon est soumis aux impôts commerciaux et ses dépenses ouvrent droit à déduction de la TVA sur l'ensemble de ses activités.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs et aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

#### **Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable en 2023.

#### **Evénements principaux de l'exercice**

Néant

#### **Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice**

Néant

#### **Observations concernant les méthodes comptables**

La méthode FIFO est retenue depuis 2014 pour la valorisation des stocks du magasin Généthon. Les sorties sont valorisées selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.

## Notes sur le bilan

### 1. ACTIF

#### ⇒ Immobilisations

Les seuils à retenir pour l'inscription en immobilisation et la durée d'amortissement des immobilisations ont été identifiés au sein de Généthon conformément au règlement ANC 2014-03.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation jusqu'à leur remplacement ou leur mise au rebut.

Pour le bâtiment, la durée d'amortissement est, selon les composants, de 10 ans, 20 ans ou identique à la durée du bail à construction soit jusqu'à fin 2039.

	Libellé		
		Seuil (> à ) en euro	Durée
205200	Brevet	-	Durée de vie du brevet
205100	Logiciel	800	5 ou 10
214110	Bâtiment sur sol d'autrui	tous	Bail à construction
214510	Installation Agencement Bâtiment	tous	10 ou 20
215400	Matériel et outillage	800	5
218100	Installation, agencement	tous	10
218200	Véhicule	tous	5 ou 8
218300	Matériel informatique	800	3 ou 5
218301	Matériel de bureau	800	5
218320 et 218321	Matériel de laboratoire	800	5 ou 10
218400 et 218405	Mobilier de bureau	800	15

#### ***Immobilisations incorporelles***

Il s'agit essentiellement de logiciels amortis sur 5 ans, de l'achat d'un brevet en 2007 amorti sur 7 ans et d'un logiciel de gestion amorti sur 10 ans.

#### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La construction du bâtiment de Bio-production a fait l'objet d'une déclaration d'achèvement des travaux au 1 juillet 2013. Cette immobilisation a été comptabilisée en HT exceptée pour les éléments acquis avant l'année 2010.

#### ***Immobilisations financières***

Généthon détient 42,5% des titres de la SAS HMRB pour un montant de 6 565.5 Keuros.

Créée le 23 novembre 2020, la société Atamyo Therapeutics SAS est détenue à 100 % par Généthon pour un montant de 7 260 k€.

**Liste des filiales et participations (arrondi en K€) :**

Sociétés	Capitaux propres (y compris le résultat)	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
<b>Filiales (+ 50 %)</b>								
Atamyo	-27 311	100%	7 260	0	3 013	0	-2 399	0
<b>Participations (10% à 50 %)</b>								
H-MRB SAS	82 032	42,5%	6 565	6 565	0	0	334	0

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 641 247		94 640
Constructions sur sol d'autrui	8 464 444		
Installations générales agencements aménagements des constructions	12 182 710		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	135 713	1	852
Installations générales agencements aménagements divers	2 327 123	106	313
Matériel de transport	43 618		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 977 424	786	569
Immobilisations corporelles en cours	328 538	414	662
<b>TOTAL</b>	<b>40 459 571</b>		<b>1 309 396</b>
Autres participations	13 825 473		
Prêts, autres immobilisations financières	304 754		
<b>TOTAL</b>	<b>14 130 227</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 231 045</b>		<b>1 404 036</b>

	Diminutions		Valeur brute En fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	57 764		1 678 123	1 678 123
Constructions sur sol d'autrui			8 464 444	8 464 444
Installations générales agencements aménagements constr.			12 182 710	12 182 710
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			137 565	137 565
Installations générales agencements aménagements divers			2 433 436	2 433 436
Matériel de transport		10 266	33 352	33 352
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		15 574	17 748 419	17 748 419
Immobilisations corporelles en cours	328 538		414 662	414 662
<b>TOTAL</b>	<b>328 538</b>	<b>25 840</b>	<b>41 414 588</b>	<b>41 414 588</b>
Autres participations			13 825 473	13 825 473
Prêts, autres immobilisations financières		295 221	9 534	9 534
<b>TOTAL</b>		<b>295 221</b>	<b>13 835 006</b>	<b>13 835 006</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>386 302</b>	<b>321 061</b>	<b>56 927 717</b>	<b>56 927 717</b>

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 029 251	94 844		1 124 095
Constructions sur sol d'autrui	3 218 736	347 720		3 566 456
Installations générales agencements aménagements constr.	6 272 565	666 400		6 938 965
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	119 835	13 081		132 916
Installations générales agencements aménagements divers	1 840 915	112 892		1 953 807
Matériel de transport	43 618		10 266	33 352
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 421 971	803 903	15 574	15 210 300
TOTAL	25 917 641	1 943 996	25 840	27 835 796
TOTAL GENERAL	26 946 892	2 038 840	25 840	28 959 891

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob .incorporelles TOTAL	94 844				
Constructions sur sol d'autrui	347 720				
Instal. générales agenc.aménag.constr.	666 400				
Instal. techniques matériel outillage indus.	13 081				
Instal. générales agenc.aménag. divers	112 892				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	803 903				
TOTAL	1 943 996				
TOTAL GENERAL	2 038 840				

### ⇒ Actif Circulant

#### **Stocks**

Les stocks du magasin de Généthon sont valorisés selon la méthode FIFO sur la valeur Hors Taxe des articles. Les entrées en stocks correspondent au montant des achats stockés, les sorties sont valorisées en méthode FIFO ou selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.

Les stocks concernent des matières premières, du petit matériel de laboratoire, des fournitures consommables et des produits en cours et produits finis ;

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique.

Les stocks de produits en cours et de produits finis ne représentant pas de valeurs économiques, sont totalement dépréciés pour un montant de 1 482.2 Keuros.

Les autres stocks n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation.

#### **Etat des créances**

##### **a) Créances clients et comptes rattachés :**

Le montant net du poste clients s'élève à 30 300.9 Keuros au 31 décembre 2023.

Le poste clients correspond essentiellement à la facturation de royalties ainsi qu'à des facturations de prestations en fin d'année.

##### **b) Autres créances**

Ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 12 601.7 Keuros. Il s'agit principalement de créances fiscales et sociales dont notamment la créance du CIR pour un montant de 8 916.6 Keuros.

Le reste est essentiellement constitué de subventions européennes et de divers financements publics et privés. Ces subventions à recevoir sont constatées au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts éligibles, conformément aux conventions signées.

### c) Charges constatées d'avance

Il s'agit des charges d'exploitation facturées en 2023 et se rapportant à l'année 2024 et suivantes.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 534		9 534
Clients Douteux	34 449 790	34 449 790	
Autres créances clients	24 559 273	24 559 273	
Personnel et comptes rattachés	765		765
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 834	6 834	
Impôts sur les bénéfices - CIR-CICE	8 945 456	3 342 735	5 602 721
Taxe sur la valeur ajoutée	1 533 307	1 533 307	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	33 624	33 624	
Diverses créances	2 074 283	2 074 283	
Groupe et associés	3 012 763		3 012 763
Débiteurs divers	4 000	4 000	
Charges constatées d'avance	536 445	353 270	183 175
<b>TOTAL</b>	<b>75 166 074</b>	<b>66 357 116</b>	<b>8 808 958</b>

## 2. PASSIF

### ⇒ Fonds Associatifs

#### a) Tableau des mouvements des Fonds Associatifs :

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Ecart de Réévaluation - Mali de fusion	-5 057 331				- 5 057 331
Report à nouveau	2 056 845	9 860 517			11 917 362
Résultat de l'Exercice	9 860 517	-9 860 517	815 678		815 678
Apport avec droits de reprise AFM	7 200 000			- 800 000	6 400 000
Subventions d'Investissement	12 081 350			- 1 059 349	11 022 001
<b>TOTAL des Fonds Associatifs</b>	<b>26 141 382</b>	<b>0</b>	<b>815 678</b>	<b>1 859 349</b>	<b>25 097 711</b>

Le mali de fusion qui s'élève à 5 057.3 Keuros, existe depuis le 01/07/1995, date de la création de Généthon II. Par une convention en date du 18 octobre 2012, l'AFM a transformé en apport avec droit de reprise, l'avance de 8 421.4 Keuros qu'elle avait consentie à Genethon lors de sa création. Au 31/12/2023, cet apport avec droit de reprise s'élève à 6.4 millions d'euros suite au remboursement par Généthon de 800 Keuros à l'AFM-T au cours de l'exercice.

## b) Détail des mouvements des Subventions d'équipement

Tableau des mouvements des subventions d'équipement :

	Subvention d'équipement à fin 2022	Dotation 2023	Reprise 2023	Réintégrations 2023	Subvention d'équipement à fin 2023
<b>1.1- AFM SUBV. D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 142 646</b>		<b>- 4 312</b>	<b>- 251 913</b>	<b>1 886 421</b>
<i>REGION ILE DE FRANCE</i>	129 768			- 26 247	103 521
<i>CONSEIL GENERAL ESSONNE</i>	19 392			- 6 795	12 596
<i>INSERM 2015</i>	17 155			- 6 501	10 654
<b>1.2- TOTAL SUBV. D'EQUIPEMENT HORS AFM</b>	<b>166 315</b>			<b>- 39 542</b>	<b>126 771</b>
<i>AFM</i>	2 504 912			- 202 819	2 302 093
<i>CONSEIL GENERAL ESSONNE</i>	3 391 284			- 261 709	3 129 574
<i>REGION ILE DE FRANCE</i>	3 876 195			- 299 054	3 577 141
<b>2- SS-TOTAL SUBV. CONSTRUCTION</b>	<b>10 562 216</b>			<b>- 763 582</b>	<b>9 008 808</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>12 081 350</b>		<b>- 4 312</b>	<b>- 1 055 037</b>	<b>11 022 001</b>

La réintégration de ces subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

### ⇒ Provisions

#### Provisions pour risque :

Elles concernent des litiges Clients pour 30 312.4 Keuros et auprès des prud'hommes pour 160.9 Keuros ainsi qu'une provision pour risque de change de 3 684.2 Keuros.

#### Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Cette provision a été calculée à partir des éléments suivants, en conformité avec la convention collective de l'industrie pharmaceutique : âge et ancienneté des salariés, taux de progression des salaires 2%, taux d'actualisation 3.17%, taux de mortalité retenue TD00-02, âge de départ à la retraite retenu 65 ans. Cette année, le calcul de l'IDR se traduit par un ajustement de la dotation de + 275.9 Keuros qui porte l'estimation 2023 des engagements de retraite à 1 799.6 Keuros.

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	24 944 418	5 948 224	419 366		30 473 276
Perte de change	4 407 898		723 678		3 684 220
Pensions et obligations similaires	1 523 699	275 942			1 799 641
<b>TOTAL</b>	<b>30 876 015</b>	<b>6 224 166</b>	<b>1 143 044</b>		<b>35 957 137</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations financières	7 260 000				7 260 000
Sur stocks et en cours	7 194 445	703 714	6 415 971		1 482 188
Sur comptes clients	25 909 450	2 798 709			28 708 159
Sur comptes courants	2 947 909	64 854			3 012 763
<b>TOTAL</b>	<b>43 311 804</b>	<b>3 567 277</b>	<b>6 415 971</b>		<b>40 463 110</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>74 187 819</b>	<b>9 791 443</b>	<b>7 559 015</b>		<b>76 420 247</b>

Dont dotations et reprises d'exploitation financières	9 791 443	7 559 015		
---	-----------	-----------	--	--

⇒ **Dettes**

**Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** : 10 597.2 Keuros. Il s'agit principalement du solde du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) accordé par la BNP Paribas pour un montant de 10 597 Keuros , l' emprunt contracté auprès de la BNP Paribas pour une durée de 7 ans pour l'acquisition d'immobilisations a été soldé en 2023.

**Emprunts et dettes financières divers** : concernent une opération de cession de créances à laquelle s'ajoutent les dépôts et cautions reçus à la suite de la location du bâtiment situé à Corbeil-Essonnes.

**Autres dettes** : Cette rubrique comprend essentiellement la rétrocession des licences dues à divers organismes pour un montant de 25 291.1 Keuros , une avance d'assurance pour la réalisation de travaux pour 1 628.1Keuros ainsi que des dettes envers des tiers pour 198.3 Keuros.

**Produits constatés d'avance** :

Ils sont constitués par des financements et du Chiffre d'affaires pour un montant de 5 057.5 Keuros constatés en 2023 mais se rapportant aux exercices suivants.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 597 234	4 214 828	6 382 406	
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	16 600 752	7 177 781	8 762 965	660 006
Fournisseurs et comptes rattachés	6 875 192	6 875 192		
Personnel et comptes rattachés	558 140	558 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	944 080	944 080		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 869 516	5 869 516		
Autres impôts taxes et assimilés	214 954	214 954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 929	351 929		
Groupe et associés				
Autres dettes	27 120 586	9 016 673	18 103 913	
Produits constatés d'avance	5 057 479	5 057 479		
<b>TOTAL</b>	<b>74 189 862</b>	<b>40 280 572</b>	<b>33 249 284</b>	<b>660 006</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 634 767			

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### Notes sur le Compte de Résultat

#### ⇒ Les charges

**Charges financières** : Elles correspondent à des pertes de change pour 2 443.1 Keuros.

**Charges exceptionnelles** : non significatif

**Impôts sur les bénéfiques** : - 2 904.7 Keuros

Il s'agit de la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'année 2022 pour - 2 946.7 Keuros, et de l'IS pour 42.0 Keuros.

#### ⇒ Les produits

**Les prestations de services** représentent 14 689.6 Keuros en 2023. Elles sont enregistrées à la réalisation des prestations.

**Subventions d'exploitation** : Il s'agit des subventions européennes pour 465.6 Keuros, et de subventions diverses pour 112.4 Keuros.

Les redevances de brevets sont comptabilisées en « **Autres produits** ».

**Contributions financières** : il s'agit de l'aide financière AFM-T.

**Produits financiers** : Ils s'élèvent à 2 515.6 Keuros en 2023 : Il s'agit essentiellement de gains de change pour 878.2 Keuros et d'intérêts et autres produits financiers pour 1 637.4 Keuros.

**Produits Exceptionnels** : Il s'agit de produits exceptionnels sur opérations en capital pour 1 060.4 Keuros, correspondant à la cession d'immobilisation et aux réintégrations de la quote-part des subventions d'investissements.

**Evaluation des Contributions** : 1 325.7 Keuros

Les montants mentionnés sous cette rubrique correspondent à la valorisation des salaires des collaborateurs salariés des organismes extérieurs (Inserm, Cnrs et Université d'Evry) détachés à Généthon et aux achats passés sur des crédits gérés par l'INSERM et l'Université d'Evry.

	2023
Personnel	1 209.8
Matériel	0.0
Autres achats	115.9
Total	1 325.7

#### **Effectif Salarié :**

Effectif salarié moyen 2023 : 216.1

Effectif salarié cadre : 146.4 ETP

Effectif salarié non-cadre : 61.1 ETP

Total effectif salarié : 207.5 ETP

**Informations relatives au CICE** : L'association n'a plus de CICE en cours.

**Rémunération des dirigeants :**

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586, l'association doit indiquer, dans l'annexe des comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles. Les plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Ces trois personnes ne sont pas rémunérées.

**Honoraires du Commissaire aux comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission légale pour la certification des comptes ont été comptabilisés pour 16 800 € HT sur l'exercice 2023.

Il n'y a pas eu d'honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs aux services autres que la certification des comptes sur l'exercice 2023.

**Engagements hors bilan**

Le programme ADNA étant terminé, Généthon versera à l'Oséo, en cas de commercialisation du produit, objet du programme, un retour financier représentant 5% du chiffre d'affaires généré à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 21.4 M€. Au-delà d'un seuil correspondant à 177% de l'avance remboursable totale effectivement versée à Généthon, Généthon effectuera un versement complémentaire de 2,5% du chiffre d'affaires. Le montant total des remboursements est plafonné à 36 M€ et la durée maximale des remboursements est fixée à douze ans à compter de la première année de mise sur le marché.

Une avance remboursable a été accordée à Généthon dans le cadre d'un programme d'Investissement d'Avenir financé par BPI France. Deux versements pour un total de 474 996 euros ont été perçus par Généthon (en 2015 : 259 600 euros et en 2018 : 215 396 euros sous forme d'avance remboursable, sur un montant total prévu de 649 Keuros). Ainsi, il était acté qu'en cas de succès commercial, Généthon devait rembourser sur 3 ans, la somme de 475 Keuros (actualisable) par 2 annuités de 173 Keuros et une dernière annuité de 129 Keuros. Les trois tranches sont ainsi maintenant entièrement remboursées, pour un total de 510.2 Keuros après actualisation.

Une nouvelle avance remboursable a été accordée, cette année, dans le cadre du projet Optidys financé par BPI France. Un premier encaissement de 264.7 Keuros a été enregistré dans les comptes 2023. Ainsi, sauf en cas d'échec technico-commercial, Genethon devra rembourser sur 4 ans, à partir du 30 juin 2029, la valeur de l'avance remboursable qui aura été justifiée à l'achèvement du projet, sur une base ré-actualisée.